



NON AU VOL

DES 2 JOURS DE CONGES

Le 1er octobre 2015

Lors de la réunion du Comité d'établissement du mardi 29 septembre 2015, la direction a confirmé la date de nos congés de fin d'année : du 19 décembre au dimanche 3 janvier 2016.

Elle n'a pas voulu préciser avec certitude la date de reprise le lundi 4 ou le mardi 5 janvier 2016.

Sur ces 15 jours de fermeture, les congés payés sont du 24 décembre au jeudi 30 décembre, (le 31 étant un jour férié ; le 23 : la récupération du 15 aout).

Mais, comme l'usine sera fermée le 21 et 22 décembre, la direction veut qu'on se paye nous-même ces 2 jours-là.

Elle veut nous voler 2 jours de congés d'ancienneté, ou prendre dans nos compteurs.

Pour tous ceux qui n'ont rien dans leurs compteurs, ce sera 2 jours sans solde.

Les salariés en normale, eux seront au chômage, alors pourquoi pas tous les salariés en équipe.

L'accord temps de travail peut changer

Au CE, la direction a accepté de le modifier, elle va déclarer les salariés en normal au chômage, pour leur laisser 2 jours de RTT pour couvrir s'ils le veulent le manque à gagner des 9 jours de chômage d'Octobre.

La CGT a été le seul syndicat à refusé de signer l'accord sur le temps de travail et les congés.

Ce que fait la direction pour les uns, elle peut le faire pour tous les autres !

Cerise sur le gâteau, pour les salariés qui ont déjà pris leurs journées d'ancienneté et qui n'ont plus d'heure dans leurs compteurs, la direction parle de congés sans solde ou de prendre 2 jours sur les congés de l'année prochaine.

Pas question qu'on nous vole 2 jours de congés ou qu'on ne soit pas payés.

C'est la direction qui a décidé des dates de fermeture, ce n'est pas à nous d'en payer les conséquences.

Non au chômage Fiscal

Comme tous les ans, la direction fait chômer au maximum toutes les usines du groupe pour des raisons purement fiscal.

Pour octobre 2015, c'est 9 jours de chômage payé à 70% du salaire brut.

Il n'y a pas de raisons de perdre de l'argent sur notre paye, soit la direction étale la production en faisant tourner les chaines moins vite soit elle paye à 100%.

C'est ce que la CGT a revendiqué au CE du 29 septembre.

En plus, l'Etat verse à PSA 7,23 euros par heure chômée pour chaque salarié.

On perd de l'argent avec le chômage et ce que PSA nous verse, c'est payé avec nos impôts.

**La CGT appelle les salariés à réagir
dans les ateliers et à se rassembler.
Ne laissons pas passer ce sale coup.**

A l'occasion de la journée de grève nationale interprofessionnelle
à l'appel de la CGT, de SUD, FSU et l'UNEF.

Manifestons pour les salaires : jeudi 8 octobre à Paris à 14h place de la République

Le syndicat CGT PSA Poissy appelle à manifester et à débrayer